

Commune de Merville

Enquête publique

Enquête publique unique portant sur le transfert dans le domaine public communal d'une voirie privée ouverte à la circulation publique

Arrêté en date du 02/05/2023 de Monsieur le maire de Merville



Enquête publique menée du lundi 5 au mercredi 21 juin 2023

ANNEXES

Siège de l'enquête : Mairie de Merville

Commissaire enquêteur : Patrick CHLEBOWSKI,

ANNEXES

01 – ARRÊTÉ MUNICIPAL DU MAIRE DE MERVILLE D’OUVERTURE D’ENQUÊTE PUBLIQUE

02 – VADE MECUM

03 – 1° PARUTION PRESSE L’INDICATEUR DU 17-05-2023

04 – 1° PARUTION PRESSE VOIX DU NORD DU 17-05-2023

05 – 2° PARUTION PRESSE L’INDICATEUR DU 07-06-2023

06 – 2° PARUTION PRESSE VOIX DU NORD DU 07-06-2023

07 – PARUTION SITE INTERNET COMMUNE DE MERVILLE

08 – VÉRIFICATION DE L’AFFICHAGE

09 – TABLEAU D’ENVOI DES COURRIERS AUX RIVERAINS



ARRETE D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE – TRANSFERT DE PLUSIEURS VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire de la Commune de MERVILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article L 318-3 et l'article R 318-10 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles R.141-4, R. 141.5 et R. 141-7 à R.141-9 ;

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment l'article R 134-5 ;

Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;

Vu le décret n°85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 susvisée ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 6 avril 2023, enregistrée à la Sous-Préfecture de Dunkerque le 24 avril 2023 décidant de la mise à l'enquête publique du projet de classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes de la rue Pasteur, la Cité Biébuyck, Chemin de la Clarence, et la rue Orphée Variscotte ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre cette procédure ;

Arrête

Article 1 : Il sera procédé dans la Commune de Merville à une enquête publique pour une durée de 17 jours à compter du lundi 5 juin 2023 à 8h30 au mercredi 21 juin 2023 à 17h30.

Article 2 : Le présent dossier porte sur le transfert d'office dans le domaine public de plusieurs voies relevant du domaine privé mentionnées dans la délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2023, à savoir la rue Pasteur, la Cité Biébuyck, le Chemin de la Clarence et la rue Orphée Variscotte.

Le choix d'une procédure de transfert d'office dans le domaine public des voiries indiquées ci-dessus, justifie le recours à une enquête publique.

Le contenu et la programmation de ce projet sont détaillés dans la notice descriptive, pièce du dossier d'enquête publique.

Article 3 : Monsieur Patrick CHLEBOWSKI est désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le Maire de la Commune de Merville pour conduire la présente enquête publique.

Article 4 : Le dossier d'enquête publique comprend la nomenclature des voies et équipements dont le transfert à la Commune est envisagé, l'indication des caractéristiques techniques de l'état d'entretien de chaque voie, un plan de situation, un état parcellaire.

Article 5 : Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés à la Mairie de Merville, bureau du Service Urbanisme, place de la Libération, 59660 MERVILLE, pendant 17 jours consécutifs soit du lundi 5 juin 2023 à 8h30 au mercredi 21 juin 2023 à 17h30 inclus et consultables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 (sauf le mardi après-midi et le vendredi après-midi) et le samedi matin (service Etat-Civil) de 9h à 12h.

Le dossier sera également consultable en version numérique sur le site internet de la Commune de Merville (<https://ville-merville.fr>) ou au bureau du service urbanisme.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'attention du Commissaire-Enquêteur à l'adresse suivante : Hôtel de Ville – Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Place de la Libération 59660 MERVILLE, ou par voie électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-merville.fr

Pendant toute la durée de l'enquête, le public venant consulter le dossier ou aux permanences du Commissaire-Enquêteur veillera à respecter les règles en vigueur relatives au Coronavirus-Covid 19.

Monsieur Bruno SANTRAINED, Directeur du Service Assurances-Urbanisme et Affaires Foncières de la Mairie de Merville, peut être contacté pour donner au public toute information sur le dossier (Tél : 03.28.48.20.22).

Article 6 : Monsieur le Commissaire-Enquêteur recevra à la Mairie les jours suivants :

- Le lundi 5 juin 2023 de 9h à 12h
- Le mercredi 14 juin 2023 de 14h à 17h
- Le mercredi 21 juin 2023 de 14h30 à 17h30

Article 7 : A l'expiration du délai de l'enquête de l'enquête prévu à l'article à l'article 1^{er}, le registre sera clos et signé par le Commissaire-Enquêteur assorti, le cas échéant, des documents annexés par le public. Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Article 8 : A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur à la Mairie.

Article 9 : Monsieur le Maire et la Directrice Générale des Services sont concernés, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit sur le registre des arrêtés du Maire et publié dans les conditions fixées par l'article R.141-5 du Code de la Voirie Routière.

Fait à Merville, le 2 mai 2023

Le Maire

Joël DUYCK



Article L 318-3

Modifié par ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015 – art.5

La propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dans des ensembles d'habitations peut, après enquête publique ouverte par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public de la commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

La décision de l'autorité administrative portant transfert vaut classement dans le domaine public de la Commune sur le territoire de laquelle ces voies sont situées.

Cette décision est prise par délibération du Conseil Municipal. Si un propriétaire intéressé a fait connaître son opposition, cette décision est prise par arrêté du représentant de l'Etat dans le département à la demande de la Commune.

L'acte portant classement d'office comporte également approbation d'un plan d'alignement dans lequel l'assiette des voiries publiques est limitée aux emprises effectivement livrées à la circulation publique.

Lorsque l'entretien des voies ainsi transférées entraînera pour la Commune une charge excédant ses capacités financières, une subvention pourra lui être allouée suivant les formes de la procédure prévue à l'article 248 du code de l'administration communale.

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le



ID : 059-215904004-20230928-2023D117-DEBS-AR

VADE MECUM DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU TRANSFERT D'OFFICE DE VOIES PRIVEES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : RUE PASTEUR, CITE BIEBUYCK, CHEMIN DE LA CLARENCE ET RUE ORPHEE VARISCOTTE A MERVILLE

Le commissaire enquêteur attire l'attention des personnes ayant en charge l'accueil du public et la gestion des documents de l'enquête publique relative au transfert d'office de voiries dans le domaine public, Rue Pasteur, Cité Biebuyck, Chemin de la Clarence et Rue Orphée Variscotte à MERVILLE, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux. Lors du passage du commissaire enquêteur le lundi 22 mai 2023, elles ont été rappelées et commentées.

Ce document, les courriels, les courriers d'envoi et le certificat d'affichage ne sont pas à mettre à disposition du public.

Le commissaire enquêteur remercie d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont ils feront preuve dans l'application de ces consignes.

Affichage de l'avis d'enquête publique

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique sur le territoire de la commune et dans la mairie 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, soit au plus tard le **lundi 22 mai 2023**.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du lundi 30 mai 2023 à 09H00 au mercredi 21 juin 2023 à 17H30, Monsieur le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au **mercredi 21 juin 2023 inclus**.

Il est demandé de :

- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique,
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage,
- conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (certificat d'affichage à compléter et à signer). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la commune pour assurer la publicité de l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux, site Internet...). Il est rappelé que toute publicité relative à l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

Permanences et registres d'enquête

Des permanences seront tenues en mairie de Merville comme réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique aux dates et heures suivantes :

- Lundi 5 juin 2023 de 09H00 à 12H00
- Mercredi 14 juin 2023 de 14H00 à 17H00
- Mercredi 21 juin 2023 de 14H30 à 17H30

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé sous l'autorité du maire de :

- Mettre à disposition le dossier d'enquête publique ainsi que le registre, dans un lieu équipé pour l'accueil du public,
- Mettre à la disposition du commissaire enquêteur une salle, autant que faire se peut accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les permanences conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique, équipée d'un bureau, d'un téléphone, et si possible d'un accès à Internet et aux documents relatifs au cadastre,
- Maintenir les horaires habituels d'ouverture de la mairie,
- Vérifier chaque jour que les dossiers soient bien attachés et non détériorés,
- **Faire, chaque soir d'ouverture au public, une copie des nouvelles annotations portées au registre dans la journée et la transmettre par voie électronique au commissaire enquêteur**
- Placer le registre dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public,
- Quand le registre d'enquête est plein il est possible de rajouter des pages supplémentaires cotées qui seront paraphées par le commissaire enquêteur,
- **En cas de réception de courriers adressés au commissaire enquêteur, les ouvrir et les annexer au registre d'enquête (version papier) mais aussi en transmettre une version numérique au commissaire enquêteur**
- En cas de réception de courriers adressés au maire relatif à l'enquête publique, prévenir l'expéditeur qu'il doit s'adresser directement au commissaire enquêteur et en informer celui-ci dans les meilleurs délais,
- Faire part de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique au commissaire enquêteur.
- Les observations du public faites par inscription à l'adresse courriel (urbanisme@mairie-merville.fr) seront transmises par courriel à Monsieur SANTRAINE, directeur du Service Assurances-Urbanisme et Affaires Foncières à la mairie de Merville pour insertion au registre papier.

Clôture de l'enquête publique

A l'expiration du délai d'enquête publique, il est demandé de :

- Selon les nouvelles dispositions de l'article. R. 123-18 du Code de l'Environnement la clôture du registre d'enquête sera effectuée par le commissaire enquêteur et non plus par le maire. (Décret n° 2011-2018 du 29 décembre 2011, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2012)
- Le dossier ainsi que le registre d'enquête, accompagné de ses annexes, et le certificat d'affichage, seront repris par le commissaire enquêteur à la clôture de l'enquête publique, soit le vendredi 1^{er} juillet 2022 à 17H00

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 059-215904004-20230928-2023D117-DE

S²LO

LES ANNONCES

Nord Littoral
GROUPE

Constitution de GAEC :

tarification au caractère

Autres tarifs forfaitaires (sociétés commerciales)

- dissolution : 146€ HT

- clôture de liquidation : 106€ HT

Procédures collectives

- jugement d'ouverture : 63€ HT

- jugement de clôture : 34€ HT

Changement de nom patronymique 56€ HT

ENQUÊTES PUBLIQUES

PRÉFET
DU NORD

Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture du NORD

Avis d'enquête publique

Restauration du plan de servitudes aéronautiques de dégagement – aérodrome de Dunkerque-les-Moères (situé à Ghyvelde-les-Moères) présenté par la Direction générale de l'aviation civile

Par arrêté préfectoral, le préfet du Nord a prescrit une enquête publique portant sur l'instauration du plan de servitudes aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Ghyvelde-les-Moères, situé à Ghyvelde-les-Moères, établi par la direction générale de l'aviation civile (DGAC).

Le public est informé qu'il sera procédé **du lundi 15 mai 2023 à 9h00 au jeudi 1er juin 2023 à 17h30**, soit une durée de 18 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Ghyvelde-les-Moères, à une enquête publique préalable à l'instauration du plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Dunkerque-les-Moères.

Le siège de l'enquête se trouvera en mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale – 59254 Ghyvelde-les-Moères).

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est M. Patrick CHLEBOWSKI, retraité de Gendarmerie. Il se tiendra à la disposition du public en mairie de Ghyvelde-les-Moères, (145bis rue nationale – 59254 Ghyvelde-les-Moères) :

• le **lundi 15 mai 2023 de 9h00 à 12h00**

• le **jeudi 25 mai 2023 de 9h00 à 12h00**

• le **jeudi 1er juin 2023 de 14h30 à 17h30**

Un exemplaire du dossier d'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés dans les locaux de la mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale – 59254 Ghyvelde-les-Moères). Le dossier sera par ailleurs accessible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4638>.

Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et consigner éventuellement, avec son propre stylo, ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le dossier sera parallèlement accessible gratuitement sur un poste informatique à l'accueil de la mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale – 59254 Ghyvelde-les-Moères).

Les observations et propositions pourront également être adressées du lundi 15 mai 2023 à 9h00 au jeudi 1er juin 2023 à 17h30 par courriel à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-4638@registre-dematerialise.fr et par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de Ghyvelde-les-Moères (145bis rue nationale – 59254 Ghyvelde-les-Moères) – A l'attention de monsieur le commissaire enquêteur ». Toutes les observations et propositions reçues dans le délai précité seront annexées au registre d'enquête. Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/4638>. Toute personne physique ou morale concernée pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Dunkerque, bureau des relations avec les collectivités territoriales, 27, rue Thiers 59386 Dunkerque cedex.

Tout renseignement complémentaire pourra être demandé auprès de la direction générale de l'aviation civile :

M. Laurent BRETON

Délégué de l'aviation civile Hauts-de-France Nord

Aérodrome de Lille Lesquin

CS 60429 – 59814 Lesquin Cedex

03 20 16 18 01 – laurent.breton@aviation-civile.gouv.fr

Après l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet à Monsieur le préfet du Nord, en qualité d'autorité chargée de coordonner et d'organiser l'enquête, ses rapport et conclusions motivées dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces documents est adressée simultanément à Monsieur le président du tribunal administratif de Lille.

L'avis d'enquête est également publié sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques>); et sur le site internet registre-dematerialise à l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/4638>.

Les rapport et conclusions motivées émis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Ghyvelde-les-Moères, où s'est déroulée l'enquête, et à la sous-préfecture de Dunkerque, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Pendant la même période, la préfecture du Nord les publiera sur le site internet des services de l'État dans le Nord (<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Consultations-publiques>). Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir, à leurs frais, communication des rapport et conclusions motivées, auprès du sous-préfet de Dunkerque.

A l'issue de l'enquête publique, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement pourra être instauré par arrêté ministériel.

Fait à Lille, le *J././2023*

Pour le préfet, et par délégation,
la secrétaire générale,

Fabienne DECOTTIGNIES

Ville de MERVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE TRANSFERT D'OFFICE DE VOIRIES PRIVÉES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Par arrêté municipal du 2 mai 2023, le projet de transfert de plusieurs voies privées (rue Pasteur, cité Biébuycq Chemin de la Clarence et rue Orphée Variscotte) dans le domaine public communal sera soumis à enquête publique du lundi 5 juin 2023 à 8h30 au mercredi 21 juin 2023 à 17h30. Monsieur Patrick CHLEBOWSKI a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à la disposition du public, en Mairie de Merville, siège de l'enquête, pendant toute la durée de celle-ci, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://ville-merville.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur, à l'adresse suivante : hôtel de Ville – Place de la Libération – 59660 MERVILLE (à l'attention du Commissaire-Enquêteur) ou par mail (objet « enquête publique voirie ») à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-merville.fr

Toute observation, courrier, mail réceptionné après le mercredi 21 juin 2023 à 17h30 ne pourra être pris en considération.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- Lundi 5 juin 2023 de 9h00 à 12h00

- Mercredi 14 juin 2023 de 14h00 à 17h00

- Mercredi 21 juin 2023 de 14h30 à 17h30

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront déposés en Mairie et tenus à disposition du public pendant une durée d'un an.

Au terme de l'enquête, après les conclusions et avis du Commissaire-Enquêteur, le projet de transfert d'office de voiries privées dans le domaine public communal sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATIONS/ FUSIONS/ABSORPTIONS



SAFIR
GAROSAM

Société par actions simplifiée

au capital de 2 000 euros

Siège social : 17 RUE PRESIDENT

ROBERT SCHUMAN, 59170 CROIX

914 141 288 RCS LILLE METROPOLE

Dans une décision du 15/04/2023,

l'associé unique a décidé de transférer

le siège social du 17 RUE PRESIDENT

ROBERT SCHUMAN, 59170 CROIX au

250 RUE DE LONDRES 59420

MOUVAUX à compter du 15/04/2023 et

de modifier en conséquence l'article 4

des statuts.

AXECO

SARL au capital de 15 000 euros ;

siège social : 2 rue Saint-Nicolas -

59670 CASSEL ; 451 647 184 RCS

DUNKERQUE.

Le 30 avril 2023, l'AGO a pris acte de

la démission de Madame Magalie

DHAUSSY de son mandat de co-

Gérant. Mention en sera faite au RCS

de DUNKERQUE. Pour avis, le Gérant.

AVIS DE TRANSFORMATION

S.A.R.L. « FG »-Société à

Responsabilité Limitée à associé

unique-Au capital social de : 3

000,00 euros - Siège social : 43 Rue

Hector Desprez - 59460 JEUMONT -

RCS VALENCIENNES : 537.638.017 -

Aux termes d'une AGE en date du

21/04/2023, l'associé unique, Mme

Noémie FERRARO-PIRE, demeurant à

ELESMES (59600), 22 D rue de

la Chapelle, a décidé de transformer la



CB Avocats

Collaborateurs

Société d'Avocats au Barreau de
LA ROCHE SUR YON
Bureau secondaire : 2 square Eugène
Wigner - Parc tertiaire 4 -
85300 CHALLANS

"MENIN"

SCI au capital de 117 600 €

Siège social : 2 rue Jacquard

59250 HALLUIN

899 536 510 RCS LILLE METROPOLE

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une Assemblée

Générale Extraordinaire du 22

septembre 2022, la collectivité des

associés a décidé de transférer le siège

social de HALLUIN (Nord), 2 rue

Jacquard, à MOREILLES (Vendée), 2

bis rue du Foyer, à compter du même

jour.

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS/ CESSATIONS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'AGO du

31/03/2023, les associés de la SCI

JALFI, au capital de 3000 €, siège

social 638 Rue de Gamand CRT N°1

59810 LESQUIN, 501 642 599 RCS

Lille Métropole, ont approuvé les

comptes de liquidation, donné quitus au

liquidateur, l'ont déchargé de son

mandat et ont proposé la clôture des

opérations de liquidation à compter du

31/03/2023. Les comptes de liquidation

seront déposés au RCS Lille Métropole.

Pour avis, le Liquidateur.

"A.T.B"

Société Civile Immobilière

Capital : 1.000,00 EUR

Siège social : SANTES (59211),

1 Rue Pasteur

RCS LILLE-METROPOLE 509 230 389

SUCCESSIONS ET SUCCESSIONS VACANTES

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 5 février 2020,
Madame Jacqueline Gabrielle Sèraphine BOCQUILLON, en son vivant retraitée, demeurant
à MARQUILLIES (59274), 24 rue de Verdun, EHPAD "Sainte Geneviève", Née à WICREBES

mbre 2021 relatif à la tarification et aux modalités
légalés.

E D'ESTAIRES

N N°1 DE DROIT COMMUN DU PLU

Le Conseil Municipal d'Estaires a approuvé la
Plan Local d'Urbanisme. Un exemplaire de cette
Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu
à disposition aux jours et heures d'ouverture habituels et
en mairie.

E MERVILLE

E DU MAIRE

ICATION DE DROIT COMMUN 1 DU
L D'URBANISME

rales.
es articles L. 153-36 et suivants ;
26 juillet 2017 et modifié les 28 juin 2018, 20

procéder à une modification du Plan Local
s : la création d'un Secteur de Taille et de
e agricole pour un projet de salle de danse ;
ent et de Programmation (OAP) pour adapter
x évolutions des projets opérationnels ; le
adapter le zonage aux activités existantes ; le
anger de destination suite à l'arrêt de l'activité ;
fication du règlement de la zone agricole pour
constructions existantes en zone agricole ; la
criptions du SAGE de la Lys approuvé le 20
ment écrit de la zone UE afin d'intégrer les
evenu caduc de la zone des Petits Pacaux ; le
es Petits Pacaux.

omise à un examen mené par la personne
articles R.104.33 à R.104-37 du Code de

anisme sera transmis pour avis aux personnes
s L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme

me à la Mission Régionale de l'Autorité
mission Départementale de Préservation des
PENAF) conformément aux articles R.104-34

ventuellement modifié pour tenir compte des
tions du public et du rapport du Commissaire-
cipal.

ETE

un du Plan Local d'Urbanisme est engagée.
Fait à Merville, le 2 mai 2023.

Le Maire, Joël DUYCK.

ION DE CONSTAT MANIFESTE

il a été constaté l'état d'abandon manifeste
LLE, référence cadastrale section D numéro

Madame Ginette SOLER, Madame André

243-4 du Code Général des Collectivités

u Service Urbanisme.

Fait à Merville, le 3 mai 2023.

Le Maire, Joël DUYCK.



ANNONCES ADMINISTRATIVES

AVIS ADMINISTRATIFS



ARRETE DU MAIRE

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de la Commune de MERVILLE. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-36 et suivants ; Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 juillet 2017 et modifié les 28 juin 2018, 20 septembre 2016 et 13 juillet 2021 ; Considérant qu'il apparaît nécessaire de procéder à une modification du Plan Local d'Urbanisme portant sur les plans suivants : la création d'un Secteur de Table et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) en zone agricole pour un projet de salle de danse ; la modification de 3 Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) pour adapter l'aménagement prévu en centre-ville aux évolutions des projets opérationnels ; le changement de zonage (UB vers UE) pour adapter le zonage aux activités existantes ; le rétroajustement d'un bâtiment agricole pouvant changer de destination suite à l'arrêt de l'activité ; la réglementation de la zone UCs ; la modification du règlement de la zone agricole pour réglementer les annexes et extensions des constructions existantes en zone agricole ; la mise en compatibilité du PLU avec les prescriptions du SAGE de la Lys approuvé le 20 septembre 2019 ; la modification du règlement écrit de la zone UE afin d'intégrer les prescriptions du règlement de construction devenu caduc de la zone des Petits Pacaux ; le changement de zonage (UF vers UE) zone des Petits Pacaux. Considérant que cette modification sera soumise à un examen mené par la personne publique responsable en application des articles R.104-33 à R.104-37 du Code de l'Urbanisme ; Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme avant l'ouverture de l'enquête publique. Le projet sera soumis pour avis conforme à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) ainsi qu'à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) conformément aux articles R.104-34 et L.151-13 du Code de l'Urbanisme. A l'issue de l'enquête publique, ce projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur sera approuvé par le Conseil Municipal.

Article 1 : Une procédure de modification de droit commun 1 du Plan Local d'Urbanisme est engagée. Fait à Merville, le 2 mai 2023 Le Maire, Joël DUYCK

Le présent arrêté sera affiché en Mairie et sera transmis au représentant de l'Etat conformément à l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE TRANSFERT D'OFFICE DE VOIRIES PRIVÉES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Par arrêté municipal du 2 mai 2023, le projet de transfert de voiries privées (rue Pasteur, cité Bébéyck Chemin de la Clarence et rue Ophélie Valsuzotte) dans le domaine public communal sera soumis à enquête publique du lundi 5 juin 2023 à 9h30 au mercredi 21 juin 2023 à 17h30. Monsieur Patrick CHLÉBOWSKI a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur. Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non numérotés, côté et paréché par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à la disposition du public, en Mairie de Merville, siège de l'enquête, pendant toute la durée de celle-ci, aux jours et horaires d'ouverture habituels. Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : https://ville-merville.fr Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur, à l'adresse suivante : hôtel de Ville - Place de la Libération - 59600 MERVILLE (à l'attention du Commissaire-Enquêteur) ou par mail (objet : enquête publique voirie v) à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-merville.fr Toute observation, courrier, mail réceptionné après le mercredi 21 juin 2023 à 17h30 ne pourra être pris en considération. Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public les : - Lundi 5 juin 2023 de 9h00 à 12h00 - Mercredi 14 juin 2023 de 14h00 à 17h00 - Mercredi 21 juin 2023 de 14h30 à 17h30 A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront déposés en Mairie et mis à disposition du public pendant une durée d'un an. Au terme de l'enquête, après les conclusions et avis du Commissaire-Enquêteur, le projet de transfert d'office de voiries privées dans le domaine public communal sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

LA VOIX DU NORD CHER ABONNÉ Vous avez une question concernant votre abonnement ? Contactez votre Service Clients Par téléphone en appelant le 03 66 880 200 VISITEZ NOTRE SITE : www.lavoixdunord.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 du code de l'environnement, relative à l'opération de déconnexion de la rivière des Laies et de la beque du Crachet du réseau d'assainissement d'Armentières et de renaturation du courant de l'Anguille, situé sur le territoire des communes d'Armentières, de la Chapelle d'Armentières et d'Erquinghem-Lys

Par arrêté préfectoral en date du 14 avril 2023 le préfet du Nord a prescrit une enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et à l'autorisation environnementale, relative à l'opération de déconnexion de la rivière des Laies et de la beque du Crachet du réseau d'assainissement d'Armentières et à la renaturation du courant de l'Anguille, sur le territoire des communes d'Armentières, de la Chapelle d'Armentières et d'Erquinghem-Lys. L'enquête se déroulera du mardi 16 mai au samedi 17 juin 2023 inclus soit pendant 33 jours consécutifs, en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, du code de l'environnement et du code de l'urbanisme. Le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Lille pour conduire l'enquête est Monsieur Michel SUAREZ, directeur général d'établissements responsables, du retraité. Ce dernier se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations lors des permanences : - en mairie de la Chapelle d'Armentières (siège de l'enquête) : • le mardi 16 mai 2023 de 9h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête) • le lundi 22 mai 2023 de 9h00 à 12h00 - en mairie d'Armentières • le mercredi 24 mai 2023 de 14h00 à 17h00 - en mairie d'Erquinghem-Lys • le mardi 6 juin 2023 de 14h00 à 17h00 • le lundi 12 juin 2023 de 9h00 à 12h00 - en mairie de la Chapelle d'Armentières (siège de l'enquête) : • le samedi 17 juin 2023 de 9h00 à 12h00 (clôture de l'enquête) Le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, dans les locaux de la mairie des communes d'Armentières, de la Chapelle d'Armentières et d'Erquinghem-Lys aux jours et heures de permanences prévus ci-dessus ainsi qu'aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Les observations et propositions pourront également être adressées, pendant toute la durée de l'enquête : - Soit sur le site du registre dématérialisé : https://participation.proximiteoires.fr/deconnexion-ecp-armentieres - Soit par courriel à l'adresse électronique suivante : -deconnexion-ecp-armentieres@mair.proximiteoires.fr Les observations transmises par courriel seront publiées sur les registres correspondants. • Soit par courrier postal à l'adresse suivante : • Mairie de la Chapelle d'Armentières - A l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur - Projet de déconnexion des eaux claires parasites du réseau d'assainissement d'Armentières - 289 Route Nationale - 59530 la Chapelle d'Armentières ». Toutes les observations et propositions seront annexées au registre d'enquête. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet du Nord, direction des relations avec les collectivités territoriales, bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière, 12 rue Jean Sans Peur à Lille. Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à : Monsieur Nicolas FARVAQUE - Métropole européenne de Lille. Chargé de mission tel : 03 20 21 65 45 - courriel : nfarvaque@metropolelille.fr Le dossier d'enquête publique comprend notamment : • le dossier de demande d'autorisation environnementale avec étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et l'avis du conseil national de la protection de la nature, la réponse à ces avis, et l'avis du SAGE Morque-Delle ; • le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique. Dans un délai d'un mois à l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur établira un rapport unique relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions reçues. Il y mesurera, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public. Il consignera, dans des documents séparés, au titre de chacune des enquêtes initialement requises ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserve ou défavorables au projet. Une copie du rapport et des conclusions motivées sera à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord ainsi que dans ses locaux, dans les locaux de la métropole européenne de Lille ainsi qu'en mairie des communes d'Armentières, de la Chapelle d'Armentières et d'Erquinghem-Lys. A réception de ces éléments, le préfet du Nord statuera sur l'utilité publique et pourra accorder l'autorisation environnementale de l'opération, tenant lieu d'autorisation au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'environnement, et de dérogation aux interdictions d'émission aux espèces protégées au titre du 4° de l'article L. 411-2 du Code de l'environnement. Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire-enquêteur en adressant sa demande écrite à : « Monsieur le préfet du Nord - direction des relations avec les collectivités territoriales - bureau de l'urbanisme et de la maîtrise foncière - 12 rue Jean Sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE Cedex ».

Fait à Lille, le 17/04/2023, Pour le préfet et par délégation, le directeur des relations avec les collectivités territoriales, Etienne IRAGNES

ETAT D'ABANDON MANIFESTE



AVIS DE PUBLICATION DE CONSTAT D'ABANDON MANIFESTE

Par un procès-verbal provisoire du 2 mai 2023, il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé 33 rue Léon Blum à MERVILLE, référence cadastrale section D numéro 1572. Propriétaires connus : Madame Joëlle SOLER, Madame Ginette SOLER, Madame André SOLER, Madame Jocelyne SOLER. Et ce au sens des articles L. 2243-1 à L. 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce procès-verbal peut être consulté en Mairie au service Urbanisme. Fait à Merville, le 3 mai 2023. Le Maire - Joël DUYCK

Libra MEMORIA Publi-communiqué par LA VOIX DU NORD Nord éclair Nord Littoral

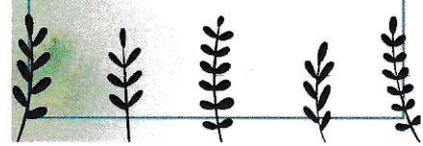
Quand une famille se retrouve confrontée à l'épreuve du deuil, nous proposons systématiquement la diffusion d'un avis de décès dans la presse et sur le site libramemoria.com.

Au-delà d'informer facilement et très largement la communauté de la disparition de cet être cher, cette solution permet de recueillir des hommages et des condoléances.

Ce service est très apprécié des familles qui y voient un véritable espace de recueillement

Pompes Funèbres SZAMWEBER

www.libramemoria.com



LES ANNONCES



Arrêté du 27/12/2022

Tarif 2023 : 0,221€ HT/caractère

NordLittoral
GROUPE

Tarifs forfaitaires HT

pour les constitutions des sociétés

- SA : 379 euros
- SAS : 189 euros
- SASU : 135 euros
- SNC : 210 euros
- SARL : 141 euros
- SARLU - EURL : 118 euros
- Société civile (excepté SCI) : 211 euros
- SCI : 181 euros

Constitution de GAEC :

tarification au caractère

Autres tarifs forfaitaires (sociétés commerciales)

- dissolution : 146€ HT
- clôture de liquidation : 106€ HT

Procédures collectives

- jugement d'ouverture : 63€ HT
- jugement de clôture : 34€ HT
- **Changement de nom patronymique 56€ HT**

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

Ville de MERVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE TRANSFERT D'OFFICE DE VOIRIES PRIVÉES DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Par arrêté municipal du 2 mai 2023, le projet de transfert de plusieurs voies privées (rue Pasteur, cité Biébuycq Chemin de la Clarence et rue Orphée Variscotte) dans le domaine public communal sera soumis à enquête publique du lundi 5 juin 2023 à 8h30 au mercredi 21 juin 2023 à 17h30. Monsieur Patrick CHLEBOWSKI a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à la disposition du public, en Mairie de Merville, siège de l'enquête, pendant toute la durée de celle-ci, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://ville-merville.fr>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur, à l'adresse suivante : hôtel de Ville - Place de la Libération - 59660 MERVILLE (à l'attention du Commissaire-Enquêteur) ou par mail (objet « enquête publique voirie ») à l'adresse suivante : urbanisme@mairie-merville.fr

Toute observation, courrier, mail réceptionné après le mercredi 21 juin 2023 à 17h30 ne pourra être pris en considération.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- Lundi 5 juin 2023 de 9h00 à 12h00
- Mercredi 14 juin 2023 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 21 juin 2023 de 14h30 à 17h30

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront déposés en Mairie et tenus à disposition du public pendant une durée d'un an.

Au terme de l'enquête, après les conclusions et avis du Commissaire-Enquêteur, le projet de transfert d'office de voiries privées dans le domaine public communal sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATIONS/ FUSIONS/ABSORPTIONS

MOTO ACCESSORI PRESTAZIONI

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social :

2447 CHEMIN MITOYEN
59114 STEENVOORDE
835 154 022 RCS DUNKERQUE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 12/05/2023 :

Le siège social a été transféré à 9 RUE DE FER 59660 MERVILLE, à compter du 12/05/2023.

L'article « Siège social » des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DUNKERQUE.

Pour avis,

KS 13

SASU au capital de 2.500 euros. Siège Social : 37 rue des Hannetons 59000 LILLE. SIREN 881 830 772 RCS LILLE METROPOLE. Par AG du 27/02/2023, l'actionnaire unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

SCI BALZAC

SCI au capital de 30.000 euros Siège social : 113 rue de la Martinoire 59150 WATTRELOS SIREN 479 511 909 RCS LILLE METROPOLE. Par AGE du 20/02/2023, la société a été transformée en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau. La dénomination sociale devient « BALZAC » ; l'objet social devient : « -

L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, la vente de tous immeubles et biens immobiliers ; -

Toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation. » Le capital de la société, son siège, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Clause de préemption et clause d'agrément : Toutes les cessions d'actions sont soumises au respect du droit de préemption conféré aux actionnaires ainsi qu'à la procédure d'agrément. Accès aux assemblées : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Administration : Monsieur José BATISTA ayant cessé ses fonctions de Gérant du fait de la transformation de la société, le premier Président est Monsieur José BATISTA, demeurant à WATTRELOS (59150), 47 rue d'Estaimpuis. Mention sera faite au RCS de LILLE METROPOLE.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATIONS/ FUSIONS/ABSORPTIONS

SCI LOMBA

SCI au capital de 2.000 euros. Siège social : 334 rue Jules Guesde 59150 WATTRELOS. SIREN 829 749 449 RCS LILLE METROPOLE.

Par AGE du 31/12/2022, Monsieur Sergio DE AZEVEDO LOMBA demeurant à ROUBAIX (59100), 305 Grande Rue, a été nommé gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 31/12/2022, en remplacement de Madame Clara LOBO, démissionnaire. Le siège social a été transféré à ROUBAIX (59100), 305 Grande Rue, à compter du 31/12/2022. L'objet social devient « l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement, la vente de tous immeubles et biens immobiliers ». Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

DISSOLUTIONS LIQUIDATIONS/ CESSATIONS

Radiation

Dénomination sociale : D.V.N

FORMATION

Forme : SASU au capital de 100 €

Siège social : 220 avenue de l'Europe 59121 HAULCHIN

Numéro SIREN : 895 113 025 RCS VALENCIENNES

Par décision en date du 31/05/2023, l'AGE a :

- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,

- donné quitus au Liquidateur, Mr Fawzi HEDDADJI, 220 avenue de l'Europe 59121 HAULCHIN, pour sa gestion et le décharge de son mandat,

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Valenciennes.

Pour avis et mention

LE CHATEAU D'AUBRY

SARL

Capital : 7.622,45 €

Siège social : AUBRY DU HAINAUT (59494)

65, rue Henri Maurice

RCS VALENCIENNES : 413 417 734

Aux termes d'un acte reçu par Me A. LE GUEN, notaire salarié à CAUDRY (59540), le 5 juin 2023, faisant suite à une AGE des associés en date du même jour, il a été décidé :

- d'accepter la démission de ses fonctions de gérante de Melle Caroline Annie RICHTER à compter du 31 mai 2023, et donné quitus de sa gestion,

- de nommer à compter du 1er juin 2023 en qualité de nouvelle gérante : Mme Annie Léonie COULON, demeurant à BUSIGNY (59137) 48, rue du Lieutenant Colpin, et ce pour une durée non limitée.

LE SAVIEZ-VOUS ?

«

Avec actulegales.fr
vous consultez
GRATUITEMENT
les annonces
légales
de moins d'un an

»

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

VENTES/CESSIONS/GÉRANCES

CESSION DE FONDS LIBÉRAL

Suivant acte reçu par Maître Valérie COUSTENOBLE-HINYOT, Notaire associée de la Société Civile Professionnelle « Valérie COUSTENOBLE-HINYOT, Cynthia BAILLEUL et Sophie CORREAU-BIESBROUCK notaires associées », titulaire d'un office notarial dont le siège est à FOURNES EN WEPPEES (Nord), 701 rue Faidherbe, le 27 avril 2023, enregistré à SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT DE LILLE, le 17 mai 2023, Dossier 2023 00015369, référence 5914P61 2023 N 01115, a été cédé :

Par Monsieur Jean-Clément Pierre Louis FRANCOIS, et Madame Sylvie Christine Emelie Antoinette BLOND, mariés à la Mairie de BEAUCAMPS-LINGY (59134), le 1er décembre 2010 sous le régime de la communauté universelle aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Valérie COUSTENOBLE-HINYOT, Notaire à FOURNES-ENWEPPEES, le 25 novembre 2010, demeurant ensemble à BEAUCAMPS-LIGNY (59134) 46 rue du Brulle.

À Madame Stéphanie FERRAZZA, épouse de Monsieur Fabien Roland Louis LAMERAND, mariés à la Mairie de HAUBOURDIN (59320), le 30 juin 2018 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Valérie COUSTENOBLE-HINYOT, Notaire à FOURNES-ENWEPPEES, le 5 juin 2018, demeurant à SAINGHIN-ENWEPPEES (59184) 4 rue du grand lac.

Désignation du fonds : fonds libéral d'infirmier exploité à HAUBOURDIN (59320), 204 Rue du Général Dame lui appartenant et pour lequel il est immatriculé au registre national des entreprises et identifié au SIREN sous le numéro 391 601 713.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de SEIZE MILLE EUROS (16.000,00 EUR), s'appliquant aux éléments incorporels pour SEIZE MILLE EUROS (16.000,00 EUR) et au matériel pour ZERO EURO (0,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire

des Flandres
L'Indicateur
indicateurdesflandres.fr



Restez connecté avec votre actu.

G Carnets et avis

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**SUR LE PROJET DE TRANSFERT D'OFFICE DE VOIRIES PRIVÉES
DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Par arrêté municipal du 2 mai 2023, le projet de transfert de plusieurs voiries privées (rue Pasteur, cité Blahuyck Chemin de la Clarence et rue Orphée Variscotte) dans le domaine public communal sera soumis à enquête publique du **lundi 5 juin 2023 à 8h30** au **mercredi 21 juin 2023 à 17h30**. Monsieur Patrice CHLEBOWSKI a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à la disposition du public, en Mairie de Merville, siège de l'enquête, pendant toute la durée de celle-ci, aux jours et horaires d'ouverture habituels.

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site internet de la Commune à l'adresse suivante : <https://ville-merville.fr>.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur, à l'adresse suivante : hôtel de Ville - Place de la Libération - 59660 MERVILLE (à l'attention du Commissaire-Enquêteur) ou par mail (objet « enquête publique voirie ») à l'adresse suivante : urbansme@marie-merville.fr.

Toute observation, courrier, mail réceptionné après le mercredi 21 juin 2023 à 17h30 ne pourra être pris en considération.

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- Lundi 5 juin 2023 de 9h00 à 12h00

- Mercredi 14 juin 2023 de 14h00 à 17h00

- Mercredi 21 juin 2023 de 14h30 à 17h30

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront déposés en Mairie et tenus à disposition du public pendant une durée d'un an.

Au terme de l'enquête, après les conclusions et avis du Commissaire-Enquêteur, le projet de transfert d'office de voiries privées dans le domaine public communal sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS

D.F.P.

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 165 rue Pascal 62110 HENIN BEAUMONT
834 786 816 RCS ARRAS

AVIS

Par décision du 01 mai 2023, l'associé unique a transféré le siège social au 13 rue d'Anchin 59145 PECQUEUCOURT à compter du 1er mai 2023, et a modifié en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ARRAS sous le numéro 834 786 816 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de DOUAI.

Gérance : Monsieur Didier DECLEUQUENT, demeurant 13 rue d'Anchin 59145 PECQUEUCOURT.

Pour avis, La Gérance

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS



Avis d'appel public à la concurrence

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE GRAND HAINAUT (SIGH)

M. PIERRE TONNEAU - Président du Directoire

40 BOULEVARD SALLY

56300 VALENCIENNES

Tel : 03 27 14 80 00

SIRET 548603020010

Référence acheteur : FRESNES AA 3 LOGTS

L'avis implique un marché public.

Objet : FRESNES SUR ESCAUT - ACQUISITION AMÉLIORATION DE 3 LOGEMENTS INDIVIDUELS

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 01 - SECOND OUVRE ETENDU

Lot N° 02 - COUVERTURE

Lot N° 03 - ELECTRICITE / ANTENNE

Lot N° 04 - CHAUFFAGE - VMC - PLOMBERIE SANITAIRE

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (réglement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 07/07/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 02/06/2023

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Cette consultation bénéficie du Service DUNE.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info>

2828

Publi-communiqué

par

“ Lors du décès d'un membre de notre famille, nous avons apprécié la facilité et la rapidité pour diffuser un avis dans la presse et sur le site libramemoria.com. Notre objectif étant d'annoncer à nos proches sa disparition, les services proposés par Libra Memoria nous ont pleinement satisfaits.

Suite à cette diffusion, nous avons particulièrement apprécié le fait de recueillir de nombreux hommages sur sa page commémorative : des étoiles ou messages de souvenir, adressés par de nombreuses personnes qui l'ont connu de près ou de loin.

Libra Memoria nous a accompagné durant cette épreuve en nous informant par mail des différentes étapes : création de l'espace dédié au défunt, publication d'hommage de la part des proches...

A chaque date anniversaire, nous recevons également une proposition de publication pour commémorer sa disparition.

Bien plus qu'un simple site de parution d'avis, ce service est un véritable espace de recueillement. ”

Témoignage de la famille d'un proche disparu.

www.libramemoria.com



Merville Citoyenne

Merville Pratique

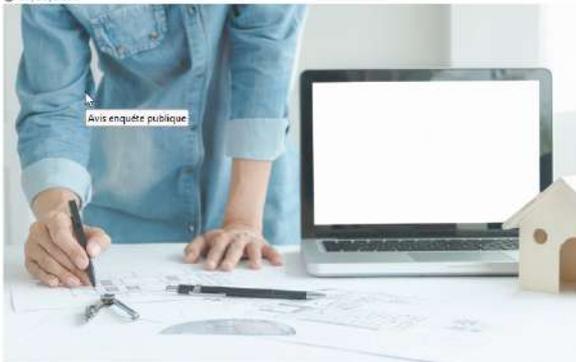
Merville Loisirs

Merville Découverte



Avis enquête publique

17/05/2023



Une enquête publique se déroulera en Mairie du 5 au 21 juin 2023 concernant le projet de transfert d'office de voiries privées dans le domaine public communal.

Il s'agit de la rue Pasteur, la Cité Biébuyck, le chemin de la Clarence et la partie privée de la rue Orphée Variscotte.

Renseignements : service Urbanisme.

LES INDISPENSABLES



Mon espace famille



Mairie en ligne



Travaux



Rendez-vous en ligne



Espace Culturel Robert Hossein



Recrutement



Associations



Centre social



Communauté de



PROCÈS-VERBAL DE VÉRIFICATION D'AFFICHAGE

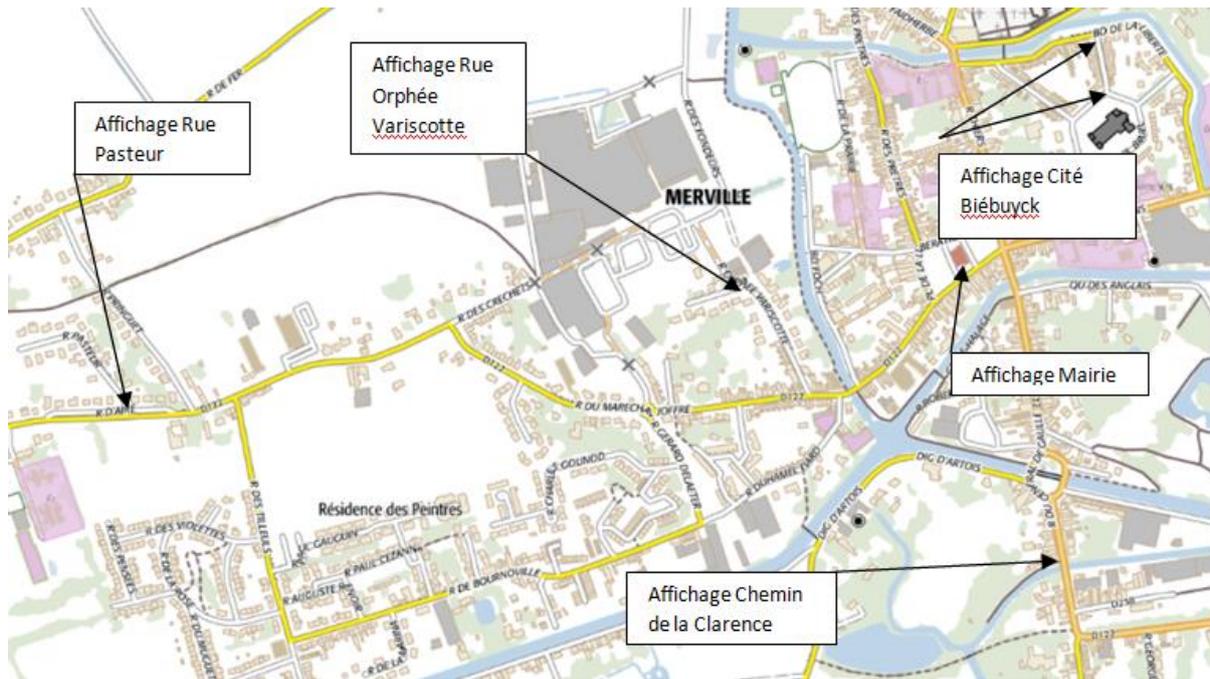
ET DE SIGNATURE DE DOCUMENTS

Nous soussigné, CHLEBOWSKI, Patrick, commissaire enquêteur, nommé par arrêté municipal en date du 2 mai 2023 de Monsieur le Maire de MERVILLE.

Le lundi 22 mai 2023 de 09 heures 00 à 11 heures 00 nous nous transportons afin de vérifier dans la commune de MERVILLE la réalité de l'affichage obligatoire dans le cadre de l'enquête publique suite au transfert d'office de voirie dans le domaine public des rues Pasteur, Orphée Variscotte, Cité Biébuyck et Chemin de la Clarence.

L'ensemble des pièces composant le dossier d'enquête mis à la disposition du public a été paraphé par nous le lundi 22 mai 2023 de 10 heures 30 à 11 heures 00 après la visite sur place des lieux concernés par le transfert de voirie. Toutes les pages du dossier ont été vérifiées et signées.

Le registre d'enquête a été côté et paraphé. Au cours de l'enquête, dès la parution des articles de presse annonçant l'enquête publique, nous avons joint au registre d'enquête une copie des ces articles de presse.



L'affichage Cité Biébuyck se trouve à chaque accès de cette rue, par panneaux visibles de tous.



Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le

ID : 059-215904004-20230928-2023D117-DE



L'affichage Rue Pasteur se trouve à l'entrée de cette voie, visible de tous.



L'affichage Rue Orphée Variscotte se trouve à l'entrée de cette voie visible de tous.



L'affichage Chemin de la Clarence se trouve à l'entrée de cette voie, visible de tous



L'affichage en Mairie se trouve dans les locaux même donnant accès au service de l'urbanisme, il n'existe pas de panneau d'affichage extérieur.



L'affichage a été vérifié par nos soins avant chacune de nos permanences en mairie de Merville.

Nous avons pu constater que l'affichage était effectif et constant jusqu'au dernier jour de l'enquête publique

Fait et clos à ZUYTPEENE, le 22 juin 2023
le commissaire enquêteur
CHLEBOWSKI, Patrick



Transfert Voirie
Domaine Public Communal

Nom-Prénom	Adresse	Date envoi	Date réception	Date retour Mairie courrier	Objet du retour courrier
LEROUX Christelle	466 VC Grimminck Straete 59190 CAESTRE - pour le 84 rue d'Aire	10/05/2023		Semaine 20	NPAI
SOUFFLET Max	84 rue d'Aire	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme CAILLETTE	86 rue d'Aire	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme GERVAIS	88 rue d'Aire	5/10/2023	5/12/2023		
M et Mme GOUWY	92 rue d'Aire	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme DENNEUVILLE	94 rue d'Aire	5/10/2023	5/11/2023		
DEREMETZ Karine	96 rue d'Aire	5/10/2023	5/25/2023		
BOURGOO Marcel	98 rue d'Aire	5/10/2023	5/12/2023		
SCHREVEL Claudine	100 rue d'Aire	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme GILLEBERT	1 rue Pasteur	5/10/2023	5/11/2023		
Mme DUQUENNE	3 rue Pasteur	5/10/2023	5/11/2023		
DE LANOY Max	8 rue du Presbytère 34380 VIOLS LE FORT - pour le 4 rue Pasteur	5/10/2023		5/23/2023	NPAI
CABOTIN Gisèle	4 rue Pasteur	5/10/2023	5/12/2023		
M et Mme MARCINKOWSKI	6 rue Pasteur	5/10/2023	5/12/2023		
M et Mme BERTIN	7 rue Pasteur	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme LAPIERRE	9 rue Pasteur	5/10/2023	5/12/2023		
DUBOIS Tony - ZERROUNI Myriam	10 rue Pasteur	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme VERSTAEN	11 rue Pasteur	5/10/2023	5/11/2023		
VANDECAVAYE Anne-Marie	12 rue Pasteur	5/10/2023	5/12/2023		
M et Mme POSALA	13 rue Pasteur	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme MATTLINGER	14 rue Pasteur	5/10/2023	5/11/2023		
HOLBECQ Florine	15 rue Pasteur	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme FARDEL	16 rue Pasteur	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme DEREGNAUCOURT	17 rue Pasteur	5/10/2023	5/11/2023		
MABRIEZ Dany	18 rue Pasteur	5/10/2023	5/12/2023		
M et Mme TRUPIN	20 rue Pasteur	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme PROSPERE	22 rue Pasteur	5/10/2023	5/10/2023		
M et Mme CAILLIAU	24 rue Pasteur	5/10/2023	5/12/2023		
CRETON Patrick	26 rue Pasteur	5/10/2023	5/11/2023		
BODDAERT Jean	1 rue Pringuet	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme BEULQUE	3 rue Pringuet	5/10/2023	5/11/2023		
DELGUTTE Jean-Pierre	5 rue Pringuet	5/10/2023		Semaine 20	NPAI
M et Mme WYCKAERT	7 rue Pringuet	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme GALLANT	9 rue Pringuet	5/10/2023	5/12/2023		
M et Mme MASSCHELEIN	11 rue Pringuet	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme MABRIEZ	13 rue Pringuet	5/10/2023	5/11/2023		
DELANNOY Bernard	362 rue Principale 62920 CHOCQUES - pour le 15 rue Pringuet	5/10/2023	5/16/2023		
JOUNIAUX Jean-Claude	17 rue Pringuet	5/10/2023			
HOBIN Jean-Paul	19 rue Pringuet	5/10/2023	5/11/2023		
LEFEBVRE Marcel	69 boulevard de l'Abbé Lemire 59190 HAZEBROUCK -pour Clarence	5/10/2023		6/8/2023	NPAI
Maître PERRIN Yvon (pour Clarence)	445 boulevard Gambetta Tour Mercure Et 8 - 59200 TOURCOING	5/10/2023	5/11/2023		

BART Lucette	1 chemin de la Clarence	5/10/2023	5/11/2023		
SALINGUE Benoit	2 chemin de la Clarence	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme DUPLAT	3 rue des Pensées - pour chemin de la Clarence	5/10/2023	5/12/2023		
M et Mme HAVENNE	1036 rue du 8 Mai 1945 - 59660 HAVERSKERQUE - pour Clarence	5/10/2023	5/11/2023		
DUPOUY Mickaël	168 rue Anatole France 59790 RONCHIN - pour Clarence	5/10/2023	5/11/2023		
FONTAINE Jacques	Chemin de la Clarence	5/10/2023	5/12/2023		
M et Mme DE BACKKER	62 rue Roger Salengro 59110 LA MADELEINE - pour Clarence	5/10/2023		6/8/2023	Pli avisé et non réclamé
GORRE Matthieu	16 rue Roger Salengro 59370 MONS EN BAROEUL - pour Clarence	5/10/2023	5/11/2023		
DOOM Wendy	38 rue des Capucins - pour le 2T Cité Biébuyck garage	5/10/2023		Semaine 20	NPAI
M DUBAELE et Mme FIEVET	46 rue des Prêtres - pour le 2T Cité Biébuyck garage	5/10/2023	5/11/2023		
M PECRIAUX et Mme HIDOU	16 place Brûel -pour Cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
VISNEL Francine	2 cité Biébuyck -	5/10/2023	5/11/2023		
PETITPREZ Hugo	49 rue de la Forêt 59190 MORBECQUE - pour le 4 Cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
HAUSSENS Corinne	120 rue Ferdinand Capelle - pour le 6 Cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme DUHAYON	8 cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
DEBERT Albert	10 cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
LESAGE Sylvain STIEVENARD Hélène	12 cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
DOMERGUE Jeanne	14 cité Biébuyck	5/10/2023		5/23/2023	DCD
M et Mme PIESSE	16 cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
FARDEL Jean-Pierre	20 cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme ANDRIEUX	22 cité Biébuyck (déménagés)	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme MARQUILLY	13 place Bruël	5/10/2023	5/11/2023		
GRUSON Laurent	199 CR Appelaert Straete 59270 BAILLEUL - pour 1 et 3 Cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
FAGOO Isabelle	2 rue Camille Guérin 62840 SAILLY SUR LA LYS	5/10/2023	5/11/2023		
SOETE Maita	3 cité Biébuyck	5/10/2023		Semaine 20	NPAI
DELAVAL Guillaume	303 rue Hametz Billet 62350 SAINT VENANT - pour 5 Cité Biébuyck	5/10/2023		Semaine 20	NPAI (anciens proprio)
CRESETT Amélie	7 cité Biébuyck	5/10/2023	5/13/2023		
PETIT Brigitte	9 cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme GRUSON	34 rue Masselot 62840 LAVENTIE - pour le 11 Cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
PINNING Monique	59 boulevard de la Liberté - pour le 13 Cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
PODVIN Florent DEHETTE Alicia	15 cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
GUEGAN Cynthia FAYEULLE Claire	17 cité Biébuyck	5/10/2023	5/12/2023		
M et Mme PIETERS	57 rue de Corbehem St Pol 59430 DUNKERQUE - pour 19 Cité Biébuyck	5/10/2023	5/11/2023		
CESARI Jean-Philippe	334 Chemin de Saint Barthélemy 83510 LORGUES - pour 21 Cité Biébuyck	5/10/2023	5/12/2023		il a vendu à SENECHAL
M et Mme CHAVATTE	23 cité Biébuyck	5/10/2023	5/12/2023		
M CHRETIEN et Mme DELOUX	29 B rue Orphée Variscotte	5/10/2023	5/11/2023		
M RAMBAUX et Mme OLIVARES	31 rue Orphée Variscotte	5/10/2023	5/11/2023		
BOULANGER Annie	33 rue Orphée Variscotte	5/10/2023	5/12/2023		
M et Mme BLONDEAU	35 rue Orphée Variscotte	5/10/2023	5/13/2023		
M et Mme DUBOIS	35 B rue Orphée Variscotte	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme DECLERCQ	37 rue Orphée Variscotte	5/10/2023	5/11/2023		
M et Mme BOSQUART	37 B rue Orphée Variscotte	5/10/2023	5/11/2023		
Mme et M DERUWEZ Freddy	22 cité Biébuyck (nouveau proprio)	5/24/2023	5/25/2023		
GOMBERT Jacques SENNESAEEL Rita	5 rue Pringuet	5/25/2023		5/30/2023	NPAI
SENECHAL Victorien	21 cité Biébuyck (nouveau proprio)	6/2/2023	6/3/2023		
QUIQUE Adélaïde	5 cité Biébuyck (nouveau proprio)	6/9/2023			

MAJ le 14/06/2023

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le



ID : 059-215904004-20230928-2023D117-DE